

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NO 1000-204-2018

AVIS PUBLIC est donné aux contribuables de la ville de La Tuque que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 20 février 2018, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- ✓ **Règlement no 1000-204-2018** concernant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de La Tuque.

Ce règlement est adopté en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale stipule que toute municipalité doit, suivant toute les élections générales et avant le 1^{er} mars suivant, adopter à l'intention de ses élus un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau du greffier à l'hôtel de Ville de La Tuque, situé au 375, rue Saint-Joseph, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site web de Ville de La Tuque au www.ville.latuque.qc.ca.

Ce règlement entre donc en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

AVIS PUBLIC fait et donné à La Tuque ce 22^e jour du mois de février 2018.



Jean-Sébastien Poirier
Greffier

**POUR PARUTION SUR LE SITE WEB DE VILLE DE LA TUQUE
AU WWW.VILLE.LATUQUE.QC.CA
LE 22 FÉVRIER 2018**